

Journée d'information eau et nature des maîtres d'ouvrage publics

Le SINP et le dépôt de données brutes de biodiversités

DREAL Pays de la Loire
8 octobre 2019



Présentation du système d'information sur la nature et les paysages

- x Objectif : mieux valoriser et diffuser les données naturalistes, améliorer l'information du citoyen et des acteurs économiques et permettre le débat public, participer à l'inventaire du patrimoine naturel national.
- x 4 axes d'action :
 - Développer un langage/référentiel informatique « nature et paysage » homogène
 - Développer les outils de bancarisation et diffusion
 - Former, accompagner les producteurs de données
 - Animer les réseaux naturalistes et d'acteurs du paysage

Quels dossiers ? Quelles données ? Où les déposer ?

x Dossiers concernés par l'obligation de dépôt (L411-1-A du CE) : plans, schémas, programmes soumis à EE ou k/k + projet soumis à « approbation administrative » :

- PLU, SCOT, schéma régionaux ...
- SDAGE/SAGE
- IOTA (AE et déclaration) et ICPE (AE et enregistrement)
- Dérog espèces protégées
- Défrichements
- Permis d'aménager

x Données concernées : études préalables et suivis

x Dépôt des données sur :

- si étude d'impact : projets-environnement.gouv.fr
- sinon :
 - plateforme naturaliste des Pays de la Loire... à partir de 2020,
 - en attendant 2020 : envoi des fichiers de données à la DDT concernée par le projet au format annexé à l'arrêté préfectoral ou disponible sur le site internet de la DREAL, rubrique « Ressources naturelles et paysages », ici :
<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/inventaires-aires-de-repartition-et-statuts-de-r545.html>

x Plus d'informations sur : www.naturefrance.fr